

Pour nous qui avons le bonheur de jouir (dans notre province du moins) des libertés et des droits que nous ont conquis nos pères... soyons sur nos gardes et travaillons à les conserver... Car si l'en-

cifex de l'école, vit cette mesure changée en une brutale révocation par M. Combes. L'honorable maire a envoyé au sous-préfet de Montdidier, sous forme d'accusé de réception, l'énergique protestation suivante :

Montdidier, 24 décembre 1905.

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous m'avez, il y a un mois, transmis un arrêté de M. le préfet de la Somme me suspendant de mes fonctions de maire de Villers-aux-Erables pour avoir refusé de laisser enlever le crucifix dont un long usage avait consacré la présence dans l'école communale. Aujourd'hui vous me communiquez un décret de M. le président de la République qui, pour la même cause, a trouvé plus efficace de signer ma révocation. Je sais gré à M. le président de la république de m'avoir jugé digne de ce coup spécial, soldat perdu que je suis dans la lutte engagée, et je vous sais gré vous-même d'avoir, en le provoquant, pensé à juste titre, que si le soldat blessé revient, aussitôt remis, prendre place au combat, je pourrais, moi aussi, me trouver dans quelques jours debout entre la croix et vous.

Ma révocation écarte, pour un temps du moins, un obstacle gênant ; il est loisible d'exécuter, dans la commune dont je n'ai fait que défendre les droits, l'œuvre basse et déshonorante qu'est l'enlèvement du crucifix. De l'école à l'hôpital c'est la guerre, infâme à l'hôpital, peut-être plus odieuse encore à l'école, car elle s'attaque à des enfants, et il y a contre elle des malédictions terribles dans un petit livre qui a laissé sous la poussière les œuvres des philosophes et qui a changé le monde. Cependant, l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Au pied de la croix et du Crucifié du Calvaire, dix-neuf siècles ont jeté les cadavres des persécuteurs ; l'intelligence, la force, et la ruse ont râlé tour à tour ; et quand, à certaines heures de l'histoire, comme aujourd'hui dans notre France, la croix semble vaciller, ça toujours été, ça sera toujours pour mieux faire resplendir l'éclat de ses rayons.

Que mon accusé de réception soit donc, monsieur le sous-préfet, un hommage public rendu à cette croix qu'on veut faire disparaître parce qu'elle contrarie les bas instincts de l'humanité, à cette croix qui, dès l'aurore de la vie, orne les berceaux, qui, plus tard, anoblit les joies, console les douleurs, suscite les grands dévouements et les plus nobles sacrifices, décore la poitrine des braves, et qui, seule enfin, illumine d'espérance la tristesse des tombes.

Croyez, monsieur le sous-préfet, à mes sentiments distingués.

Comte J. de Rouge

Maire révoqué de Villers-aux-Erables.